



Commune de **St-Sulpice**

Rue du Centre 60 - Case Postale 201
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 62
habitant@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

Demande d'attestations diverses

L'Office communal de la population délivre diverses attestations d'établissement, de départ, de domicile et certificat de vie.

Les attestations ne sont délivrées qu'à leur titulaire, leur époux/se et/ou leurs enfants mineurs, sur présentation du document d'identité du requérant.

Si la demande est effectuée par une tierce personne, nous avons besoin d'une procuration écrite, datée et signée ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de la personne mentionnée sur l'attestation.

Procédure et tarif

Pour obtenir une attention, vous avez deux possibilités, soit :

- ❖ La demande est faite directement aux guichets de l'Office communal de la population. L'attestation est délivrée immédiatement sur présentation d'une pièce d'identité valable et contre paiement de **CHF 15.00.**
- ❖ La demande est faite par courrier à l'Office communal de la population ou par courriel à habitant@st-sulpice.ch avec une copie de la pièce d'identité valable ainsi que l'adresse où l'envoyer. Dès réception de votre courrier ou votre courriel, nous vous transmettrons votre attestation ainsi que la facture de **CHF 15.00** que nous vous remercions de bien vouloir payer dans les délais.

!!! ATTENTION !!!

Nous vous prions de bien vouloir utiliser les coordonnées qui se trouvent sur la facture pour effectuer votre paiement.